



regroupement familial enfant sénégalais

Par **Parlaire**, le 10/03/2022 à 22:36

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de demande de regroupement familial pour faire venir mon fils du Sénégal. La date du dépôt est juillet 2020, j'ai reçu l'attestation en avril 2021 et la visite de l'appartement a été faite en août 2021. Quelqu'un sait-il comment ça se passe pour la demande de visa ? Faut-il la faire avant d'avoir reçu la réponse du préfet ? Merci pour vos retour d'expériences.. Salif

Par **youris**, le 11/03/2022 à 10:45

bonjour,

Dès que la famille à l'étranger a reçu l'attestation de dépôt de l'Ofii et les pièces d'état civil que vous avez envoyées, chaque membre de la famille doit faire une demande de [visa de long séjour valant titre de séjour \(VLS-TS\)](#).

source: [regroupement familial](#)

salutations